

Pourquoi passer par les services d'une fiduciaire pour ses impôts?

Déclaration

Un professionnel de la place explique où est l'intérêt des contribuables

EDOUARD BOLLETER

Le calvaire annuel consistant à remplir sa déclaration d'impôts touche tous les contribuables avant le printemps. Et si l'Etat de Genève, et plus précisément l'Administration fiscale cantonale (AFC), concentre beaucoup de ses efforts à rendre l'exercice le plus simple possible, il peut néanmoins s'avérer très utile de se rendre auprès d'une fiduciaire pour faire ce travail.

Les professionnels de la taxation vous conseilleront et rempliront votre dossier pour des prix en dessous de 100 francs lors des déclarations les plus simples. Le prix augmente évidemment selon la complexité des cas. «Mais que valent les quelques dizaines de francs économisés sur la facture de votre déclaration en comparaison des centaines de francs d'impôts parfois payés en trop à cause d'un oubli ou d'une déclaration mal remplie?», se demande Bernard Escoffier, directeur de la fiduciaire des artisans et commerçants.



Bernard Escoffier, directeur de la fiduciaire des artisans et commerçants. Nous avons près de 3500 clients en tout. De février à avril, nous recevons près de 80 dossiers par jour. (PASCAL FRAUTSCH)

Le professionnel donne ensuite plusieurs conseils et explications à l'adresse des contribuables.

Bernard Escoffier, pourquoi passer par une fiduciaire pour ses impôts?

Nous n'avons pas de recettes miracles, c'est vrai, mais nous connaissons toutes les possibilités de déductions et les systèmes de taxation. Hormis l'envoi et le remplissage de la déclaration,

nous prodiguons également des conseils à nos clients. Ceux-ci ne connaissent pas toujours toutes les possibilités existantes.

Les contribuables devraient pourtant être toujours plus à l'aise, année après année...

Nous nous rendons compte

que les clients sont très souvent perdus, surtout lorsque les dossiers sont compliqués. Nous accueillons de plus en plus de personnes dans des situations fiscales peu simples. Les cas liés aux bilatérales par exemple se multiplient et il faut alors faire appel à un professionnel. D'autre

part, les nouveaux arrivants à Genève ainsi que les fonctionnaires internationaux prenant leur retraite sont souvent perdus lors de la réception de leur première déclaration.

Le passage au système de post-numerando a-t-il rendu les choses plus simples pour les citoyens?

Pas vraiment, les contribuables ont de la peine à comprendre le décalage entre les comptes provisionnels et la taxation fiscale. Nous prenons beaucoup plus de temps à expliquer ce phénomène.

L'administration vise une plus grande clarté dans les déclarations et une meilleure communication envers les contribuables. Le ressentez-vous?

Oui, clairement. Nous notons des progrès sensibles depuis plusieurs mois. L'efficacité en général et les possibilités d'atteindre les collaborateurs au téléphone sont bien meilleures.

Vous devez être particulièrement demandé en début d'année...

Oui, de février à avril nous recevons près de 80 dossiers par jour, ensuite c'est évidemment plus tranquille. Nous avons près de 3500 clients en tout.

Comment fonctionnez-vous avec le contribuable? Doit-il obligatoirement se déplacer?

Certains clients nous envoient tout par poste et nous ne les voyons jamais. Sinon, nous les recevons avec ou sans rendez-vous et l'entretien dure de 10 à 15 minutes pour les cas les plus simples.